

Délibération n° 41

POLE DEVELOPPEMENT

Affiché

Le 05 MAI 2015

AR PREFECTURE

0046-200023737-20150409-41

Regu le 15/04/2015



Séance du 9 avril 2015 à 19 heures
Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès –Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 11 possédant une procuration
5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M.
FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit)
procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine
(tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit),
M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève
(tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit)
procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. DELPECH Bernard (tit),
M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte
(tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (tit)) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),
M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit),

FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

PRADINES

M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-
Noël (tit),

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
SAINT GERY
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAUUR Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

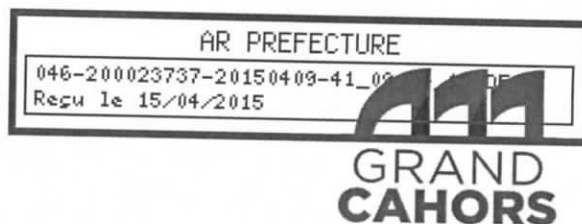
046-200023737-20150409-41_09_04_15-DE
Regu le 15/04/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE DEVELOPPEMENT – Foncier

Objet : Transfert de propriété de la voirie interne de la ZAC de la Plaine de Labéraudie à Cahors

A été adopté à L'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 avril 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cécile DELBOS
Service : Foncier

Objet : Transfert de propriété de la voirie interne de la ZAC de la Plaine de Labéraudie à Cahors

Vu l'avis de France Domaine en date du 17/12/2014,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences statutaires obligatoires en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a aménagé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Plaine de Labéraudie sur la commune de Cahors.

A ce titre, la voirie interne située au nord-est de l'avenue Maryse Bastié, a été créée afin de desservir la zone concernée et est devenue par voie de conséquence, une voirie d'intérêt communautaire.

Cette voie nouvelle est depuis longtemps achevée et ouverte à la circulation publique.

Ainsi, conformément au règlement de voirie communautaire adopté le 5 décembre 2011, il apparaît aujourd'hui opportun de rétrocéder à la commune de Cahors la voie ; cette dernière relevant du domaine public routier.

Ce transfert a été accepté par la délibération n° DCM05/23_03_2015 du Conseil municipal de Cahors en date du 23 mars 2015.

Il convient dès lors d'autoriser la rétrocession de la voirie communautaire cadastrée section EH n° 618p, 476p, 473p, 479p, 482p, 485p, 488p, 519p, 222p, 220p, 449p, 451p, 698p, 687p, 686p et 638p d'une superficie d'environ 8 266 m² au profit de la commune de Cahors. Ce transfert de propriété se fera à l'euro symbolique.

Cette voirie, située dans la ZAC Plaine de Labéraudie, qui est une zone reconnue d'intérêt communautaire, conservera, une fois la cession réalisée, son caractère d'intérêt communautaire en tant que voie communale revêtue, conformément au règlement de voirie susvisé. Elle sera donc entretenue par le Grand Cahors.

Le Grand Cahors prendra en charge les frais liés à l'enregistrement de l'acte de transfert de propriété auprès des services de la publicité foncière.

Dans son avis en date du 17/12/2014, France Domaine a estimé la valeur vénale actuelle de l'ensemble des parcelles à 300 000 euros.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées EH n° 618p, 476p, 473p, 479p, 482p, 485p, 488p, 519p, 222p, 220p, 449p, 451p, 698p, 687p, 686p et 638p situées sur la commune de Cahors d'une surface d'environ 8 266 m² au profit de la commune de Cahors ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de cession, tout acte préparatoire à la vente et tout document afférent ;
- c- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

PLAN DE LOCALISATION
RETROCESSION DE LA VOIRIE INTERNE DE LA ZAC DE LA PLAINE DE LABERAUDIE-
COMMUNE DE CAHORS

